

CONSEIL MUNICIPAL
du 25 mars 2013

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 mars 2013, s'est réuni ce jour, lundi 25 mars 2013 à 19 h 30, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

Membres élus : 27
Présents : 22

Membres en fonction : 26
Absents : 4, dont procurations : 4

Membres présents :

Monsieur Georges SCHULER, Maire

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Mme Christine REICHERT	1 ^{ère} Adjointe au Maire	Présente
M. Max MONDON	2 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Michèle MEYER	3 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Patrick ECKART	4 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent
Mme Huguette ADRIAN	5 ^{ème} Adjointe au Maire	Présente
M. Julien KELLER	6 ^{ème} Adjoint au Maire	Présent

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

1	M. Jean-Paul MAYER	Absent excusé avec procuration à Mme REICHERT
2	Mme Maryvonne JOACHIM	Présente
3	Mme Marcelle-Elisabeth KOEHLER	Présente
4	M. Norbert ANZENBERGER	Présent
5	M. Marcel BETETA	Présent
6	Mme Solange PONCELET	Présente
7	M. Claude BERGER	Présent
8	M. Valentin SCHIERER	Absent excusé avec procuration à M. ECKART
9	Mme Françoise WURSTHORN	Présente
10	Mme Georgia SCHUTZ	Absente excusée avec procuration à M. SCHULER
11	Mme Mireille WINTZ	Présente
12	Mme Dominique DUTT	Présente
13	M. Eric MOINE	Présent
14	M. Eric WILLMANN	Présent
15	Mme Cécile BRONNER-APPOCHER	Présente
16	Mme Najet BOUKRIA	Présente
17	Mme Stéphanie MARRET	Présente
18	M. Thierry PAPERI	Présent
19	M. Sébastien NARDUCCI	Absent excusé avec procuration à M. PAPERI

ORDRE DU JOUR

- 1. Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2013**
 - 2. Compte administratif et compte de gestion 2012, Budget 2013, vote des taux**
 - 3. Vente à la Société EBERLE – Subvention accordée à la Société EBERLE par la Communauté Urbaine de Strasbourg, par l'intermédiaire de la Commune**
 - 4. Demandes de subvention**
 - Prévention routière,
 - Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs,
 - Reversement du fonds de concours aux écoles de musique,
 - Classe de CM1 : demande d'une subvention exceptionnelle pour réduire le coût d'un voyage en Bretagne.
 - 5. Divers**
-

Au préalable, le Maire propose l'adjonction d'un point supplémentaire : modification du statut de l'acquéreur de l'ancienne station d'épuration : « SCI MARGUERITE » au lieu de « SOCIETE EBERLE FRANCE » (point qui peut être intégré au point n°3)

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 février 2013

Transmis aux Conseillers Municipaux par voie électronique, il n'a fait l'objet d'aucune remarque. Ainsi, il est adopté à l'unanimité.

POINT 2 : Compte administratif et compte de gestion 2012, Budget 2013, vote des taux

Monsieur Julien KELLER, Adjoint au Maire, présente le compte de gestion 2012 et apporte les précisions aux Conseillers sur les résultats constatés.

Monsieur Christian GEISSMANN, au nom de la Commission des Finances, fait part de l'avis favorable de cette dernière et remercie Monsieur KELLER pour la présentation claire des comptes, comme à l'accoutumée, aussi bien pour le compte de gestion 2012 et pour le budget primitif 2013.

Au vu des résultats constatés, et notamment des avoirs en trésorerie mais aussi des recettes prévisibles de la cession du terrain de l'ancienne station d'épuration et des recettes encaissées par la vente de l'école, il se demande dans quelle mesure il ne serait pas possible de réduire quelque peu les taux de fiscalité.

Le Maire souligne en outre que ces recettes seront bien utilisées, notamment pour les projets de réhabilitation et de mise aux normes de la salle des fêtes.

Vu le projet de Compte Administratif 2012 et le Compte de Gestion 2012 ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOpte le Compte Administratif 2012 présenté par le Maire,

CONSTATE la cohérence des chiffres avec le Compte de Gestion 2012 transmis par le Comptable Public et l'adopte.

		Dépenses €	Recettes €
Réalisations de l'exercice	Section de fonctionnement	3 627 415,55	4 360 634,04
	Section d'investissement	688 703,91	1 846 955,62
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0	0
	Report en section d'investissement (001)	804 154,40	0
	TOTAL (réalisations + reports)	5 120 273,86	6 207 589,66
	RESULTAT DE CLOTURE	1 087 315,80	
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0	0
	Section d'investissement	234 400,52	0,00
	TOTAL des restes à réaliser en N+1	234 400,52	0,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	3 627 415,55	4 360 634,04
	Section d'investissement	1 727 258,83	1 846 955,62
	TOTAL CUMULE	5 354 674,38	6 207 589,66

ADOpte PAR 25 VOIX POUR, le Maire ayant quitté la salle lors de l'adoption, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Affectation du résultat 2012

Vu le Compte Administratif 2012, le Compte de Gestion 2012 et le résultat constaté ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2012 comme suit :

POUR MEMOIRE :	
- Résultat de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2012 (conforme au résultat de clôture constaté au Compte de Gestion 2011)	354 097,31 €
- Résultat de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2012	733 218,49 €
- Restes à réaliser 2012 (dépenses engagées non mandatées) à reprendre au B.P. 2013	440 343,35 €
- Affectation en réserves obligatoires à l'apurement du déficit d'investissement (compte 1068) + restes à réaliser (soit 0 € + 440 343,35 €)	440 343,35 €
- Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	292 875,14 €
- Total affecté au compte 1068	733 218,00 €
- Affectation à l'excédent reporté (compte 002)	0 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Budget primitif 2013 et vote des taux de la fiscalité locale 2013

Vu le projet de Budget Primitif 2013 ;

Vu le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2012 et l'affectation du résultat constaté au Compte Administratif 2012 et affecté en 2013 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ADOPTÉ le Budget Primitif 2013, qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		Dépenses en €	Recettes en €
vote	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 672 867,00	3 672 867,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

		Dépenses en €	Recettes en €
vote	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	3 564 408,42	3 444 711,63
reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent	234 400,52	
	001 solde d'exécution de la section d'investissements reportés		354 097,31
TOTAL		3 798 808,94	3 798 808,94

TOTAL DU BUDGET	7 471 675.94	7 471 675.94
------------------------	---------------------	---------------------

Vu la proposition de budget 2013 et l'estimation des bases fiscales, ainsi que le niveau des recettes de contributions nécessaires pour équilibrer le budget 2013 » ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les taux 2012 pour l'année 2013 et vote les taux suivants :

	Taux 2012	Variation	Taux 2013
Taxe d'habitation	17,94%	0,00 %	17,94 %
Taxe foncier bâti	15,20%	0,00 %	15,20 %
Taxe foncier non bâti	60,35%	0,00 %	60,35 %

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 3 : Vente à la Société EBERLE – Subvention accordée à la Société EBERLE par la Communauté Urbaine de Strasbourg, par l'intermédiaire de la Commune. On profitera de l'occasion pour tenir compte de la modification du statut de l'acquéreur : « SCI MARGUERITE » au lieu de « SOCIETE EBERLE FRANCE »

Le Maire indique que la Communauté Urbaine de Strasbourg versera une subvention de 120 000 € à la Commune de REICHSTETT, montant représentant 20 % de la valeur estimée du terrain par le Service des domaines. Ce montant est à déduire du prix de vente du terrain à la société EBERLE. De même, l'acquéreur ne sera plus l'entreprise EBERLE même mais la SCI MARGUERITE, société civile immobilière créée spécialement pour cela par les frères EBERLE.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 novembre 2012, par laquelle ce dernier a décidé, par 21 voix pour et 5 contre, de vendre le terrain à l'entreprise EBERLE ;

Vu l'information transmise par notaire, signalant que la vente devrait se faire au profit de la SCI MARGUERITE, société civile immobilière en cours d'immatriculation, au capital de 500.000 €, dont le siège est à REICHSTETT 2 rue de l'Industrie, représentée par Messieurs Nicolas et Michel EBERLE, et non plus au profit de l'entreprise EBERLE ;

Vu le projet de délibération présenté par les services de la Communauté Urbaine de Strasbourg, accordant une aide de 120 000 € à la Commune de Reichstett, dans le domaine du développement économique et en particulier de la création et l'équipement de zone d'activités, vu ainsi la proposition de subvention faite par la Communauté Urbaine de Strasbourg à la Commune de Reichstett, afin que cette dernière la déduise du prix de 1 800 000 € fixé pour la vente du terrain ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à la délibération proposée par les services de la Communauté Urbaine de Strasbourg, délibération qui devrait passer en approbation au Conseil de Communauté au début du mois de mai prochain ;

DEDUIRA le montant de cette aide versée à la Commune du prix de vente du terrain de l'ancienne station d'épuration, cadastré Section 6, parcelle n°659, d'une superficie de 86,45 ares, qui est ainsi ramené de 1 800 000 € à 1 680 000 € ;

PREND ACTE que l'acquéreur est désormais la SCI MARGUERITE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 4 : Demandes de subvention

Vu les demandes d'aides financières parvenues en Mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE les aides suivantes :

- **150 € à la Prévention Routière,**

- 250 € à l' Association Régionale d'Aide aux Handicapés Moteurs,
- 500 € pour la Musique Union et 500 € pour l'ACR 2000 pour les années 2012 et 2013, à titre de reversement du fonds de concours accordé par la Communauté Urbaine de Strasbourg aux écoles de musique,
- 1 600 € à l'école élémentaire à titre de participation à un voyage en Bretagne (classe transplantée).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINT 5 : Divers

Le Maire rappelle qu'il reste des créneaux à pourvoir aux bureaux électoraux pour le référendum du 7 avril et qu'il compte sur la disponibilité des uns et des autres.

Séance levée à 20H30